



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réseau Maisons Sport-Santé

Question écrite n° 44288

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports sur le réseau des Maisons Sport-santé. Les Maisons Sport-santé sont un outil d'égalité des chances et d'accès au droit de la santé par le sport. Elles ont pour objectif d'offrir un accès à une activité physique et sportive au quotidien à tous les moments de la vie. Ce dispositif permet de prévenir les risques liés à la sédentarité mais aussi de lutter contre de nombreuses pathologies chroniques (obésité, hypertension artérielle) et des affections de longue durée (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète). À l'issue de trois ans d'un travail conjoint du ministère des Sports et du ministère des solidarités et de la santé, ce réseau comprend désormais 436 Maisons Sport-santé grâce à la reconnaissance de 151 nouvelles structures à la fin de l'année 2021. Depuis leur lancement en 2019, les Maisons Sport-santé ont déjà accompagné 360 000 personnes malades ou éloignées de la pratique sportive qui utilisent l'activité physique à des fins de santé. Tous les départements métropolitains et la quasi-totalité des territoires et collectivités d'outre-mer disposent désormais, au moins, d'une Maison Sport-santé. Ainsi, il lui demande les intentions du Gouvernement pour augmenter le nombre de Maisons Sport-santé pour permettre un maillage encore plus important du territoire. Il souhaiterait également savoir les actions envisagées pour augmenter le nombre de personnes accompagnées par ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44288

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 945

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)